ok

2026-36

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

DÉCISION DU MAIRE

PORTANT DECLARATION SANS SUITE DU MARCHE PUBLIC 2026-06 RELATIF AUX TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES

N° 2026-36

Le Maire de Bouffémont, Karine OKONSKI ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2026-41 du 02 juillet 2026 relative aux délégations accordées au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique et ses articles R.2185-1 et R.2185-2 ;

VU la consultation n° 2026-06 lancée le 03 juin 2026 relative aux travaux neufs et d'entretien des voiries communales dont la date de remise des offres était fixée au 15 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'en cours de procédure, il est apparu nécessaire de modifier et de redéfinir en profondeur le cahier des charges pour qu'il corresponde aux besoins techniques de la ville ;

CONSIDÉRANT que cette modification substantielle ne permet plus de maintenir la procédure de passation en l'état et justifie, pour un motif d'intérêt général, de mettre un terme à la consultation actuelle ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : la procédure de passation relative aux travaux neufs et d'entretien des voiries communales est déclarée sans suite pour un motif d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique.

ARTICLE 2 : Il sera procédé à l'information de tous les candidats ayant participé à la consultation, à qui les motifs de la présente décision seront communiqués dans les plus brefs délais.

ARTICLE 3 : La présente décision du Maire est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219500915-20261105-2026-36-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/11/2026
Publication : 10/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Bouffémont, le 05/11/2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Karine OKONSKI

